



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
10 avril 2002
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2002
17-28 juin 2002, Genève
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Projets et programmes proposés

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement de l'Égypte*

Assistance proposée : 18 millions de dollars, dont 10,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 7,5 millions de dollars à financer par des modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme 5 ans (2002-2006)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie selon la décision 2000/19 : B

Assistance proposée par domaine de base du programme

(en millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé génésique	5,4	5,0	10,4
Stratégies en matière de population et de développement	4,5	2,5	7,0
Coordination et assistance au programme	0,6	–	0,6
Total	10,5	7,5	18,0

* Le passage au nouveau processus harmonisé de programmation institué par la décision 2001/11 a nécessité une période d'adaptation aux nouvelles dispositions concernant les programmes par pays et retardé la soumission du présent document.



I. Analyse de la situation

1. Le défi majeur auquel l'Égypte reste confrontée est celui de la taille de sa population (65,1 millions d'habitants), malgré une baisse du taux de croissance démographique. Le taux de fertilité a décliné rapidement depuis le milieu des années 1980, mais des projections récentes indiquent un léger renversement de cette tendance et une stabilisation du taux global de fertilité à environ 3,5 enfants par femme. Avec près de 37 % de moins de 15 ans, la population devrait continuer à augmenter au moins jusqu'en 2025 pour atteindre, selon les estimations, 120 millions de personnes en 2030. Ces tendances ont des incidences sérieuses sur la durabilité des efforts de développement visant à améliorer la qualité de vie des citoyens égyptiens.

2. Si l'on a enregistré des progrès importants pour ce qui est d'atteindre certains des objectifs internationaux de développement, notamment ceux liés aux soins de santé de la mère et de l'enfant, il subsiste d'importantes lacunes. L'accès aux services de santé est quasi universel; cependant, l'utilisation de ces services n'a pas été optimale, en raison notamment de la qualité insuffisante des soins. Les besoins des femmes en matière de santé génésique ne sont pas traités de manière globale, les services concernant la santé de la mère et ceux concernant la planification familiale étant fournis séparément dans le cadre d'un système vertical de soins de santé. Cette absence d'intégration a fait que certaines situations sanitaires en matière de reproduction font l'objet d'une couverture médiocre, ce qui entraîne un taux élevé de morbidité génésique. En outre, certains groupes tendent à être négligés, notamment les adolescents et les jeunes, malgré leurs taux de fertilité élevés. Près de 50 % des filles se marient avant l'âge de 20 ans et la plupart ont des enfants peu après. Les disparités entre les sexes sont importantes et une combinaison d'obstacles liés aux comportements et de traditions continuent d'empêcher les femmes d'avoir accès sur un pied d'égalité à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Nombre de femmes n'ont pas conscience de leurs droits et disposent d'un statut et d'une autorité médiocres en matière de prise de décisions. L'excision est pratiquée sur 86 % des filles et, si les attitudes changent progressivement, la pratique en reste profondément enracinée. De plus grands efforts sont nécessaires pour s'attaquer à la fois aux contraintes et aux carences dans la fourniture de soins de santé génésique complets en Égypte et notamment établir des mécanismes de coordination plus solides entre les diverses parties prenantes et des partenariats plus efficaces avec la société civile et le secteur privé. La réforme du secteur de la santé ouvre la voie à une approche intégrée en ce qui concerne la santé de la famille et vise à fournir à tous les Égyptiens un accès facile et à des prix abordables aux services de santé de base.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

3. Les principaux résultats escomptés dans le cadre des activités liées à la santé génésique étaient une augmentation des services offerts en matière de santé génésique dans les zones prioritaires, une amélioration de leur qualité et une meilleure prise de conscience de l'existence de ces services. Ces résultats ont été en partie atteints en ayant recours à des stratégies de renforcement des capacités pour l'amélioration des installations, l'élaboration d'outils opérationnels, le développement des ressources humaines et les efforts de sensibilisation. La plupart des établissements de soins sont aujourd'hui opérationnels et offrent au minimum

trois types de services en matière de santé génésique. Malgré ces résultats, il n'y a pas encore d'approche intégrée des questions de santé génésique, ce qui indique la nécessité pour le FNUAP de jouer un plus grand rôle dans les concertations concernant les grandes orientations. L'une des principales contraintes continue à être la coordination médiocre au sein du Ministère de la santé et de la population et entre les divers services de santé, ce qui entraîne la mise en œuvre d'une diversité de modèles de soins de santé et l'incurie qui en résulte. On trouve en Égypte plusieurs cas de « meilleures pratiques », qu'il convient d'institutionnaliser. Un projet pilote, mené avec l'appui du FNUAP, a montré comment, au niveau des soins de santé primaire, on pouvait fournir économiquement des services de santé génésique intégrés et de qualité. Le FNUAP continuera à soutenir ce type d'interventions innovatrices pour obtenir, sur le plan des grandes orientations et sur le plan opérationnel, des résultats conformes aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de la CIPD + 5.

4. Les interventions dans le domaine de la population et du développement visaient à assurer que la politique démographique et les plans sectoriels soient compatibles avec les principes de la CIPD et de la CIPD + 5; les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données et de recherche ont par ailleurs été améliorées. Avec l'appui du FNUAP, une politique démographique et un plan stratégique pour sa mise en œuvre ont été élaborés et un modèle de système d'information démographique a été mis au point. Cependant, les mécanismes institutionnels ne permettaient pas d'atteindre les résultats prévus, l'une des contraintes majeures étant la limitation des compétences au sein du Ministère de la santé et de la population dans diverses disciplines liées à la population et au développement. Le manque de participation de certaines parties prenantes essentielles et l'absence de mécanismes de coordination ont également contribué à une mise en œuvre limitée. Le projet s'appuyait sur un soutien technique extérieur et a peu contribué au renforcement durable des capacités.

5. Dans le domaine de la sensibilisation, les efforts déployés dans le cadre du programme ont su utiliser les médias pour diffuser des messages concernant les questions démographiques, améliorer les capacités de ces médias et promouvoir le dialogue entre des groupes clefs, tels que les chefs religieux et la jeunesse. Malgré quelques résultats concrets, les capacités pour ce qui est de lancer des campagnes fondées sur des faits et de promouvoir la concertation au niveau national restent faibles. Un soutien a été fourni pour accroître les capacités des organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre des efforts visant à atteindre les objectifs de la CIPD et de la CIPD +5, mais les moyens adoptés ne pouvaient pas être maintenus.

III. Programme proposé

6. Dans son programme de développement quinquennal, le Gouvernement s'est fermement engagé à relancer l'économie et à prendre des mesures concrètes pour réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie des citoyens. Parmi les principales préoccupations nationales figure la nécessité de s'attaquer à la croissance démographique dans le contexte du développement durable et de consacrer davantage de moyens à l'enseignement, la santé et l'avancement des femmes. Cette orientation a permis aux partenaires du système des Nations Unies en Égypte de coordonner leur assistance plus efficacement; leur engagement a été

officialisé dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les Nations Unies cibleront leurs interventions sur des secteurs clefs afin de s'attaquer aux disparités économiques et sociales, tout en assumant un rôle majeur pour ce qui est de soutenir la concertation et les réformes, conformément aux priorités nationales, y compris les efforts visant à atteindre les objectifs nationaux de développement dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. Une attention particulière sera portée aux disparités géographiques et entre les sexes.

7. Le programme par pays proposé pour l'Égypte a été élaboré en relation étroite avec le bilan commun de pays des Nations Unies et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est axé sur les priorités nationales relevant du mandat du FNUAP et tient compte des avantages comparés de celui-ci en Égypte par rapport aux autres partenaires de développement, des incidences sur le programme du passage de l'Égypte à la catégorie B et des orientations stratégiques du plan-cadre des Nations Unies. Le bilan commun de pays et le plan-cadre ont identifié des lacunes spécifiques, pour l'élimination desquelles le FNUAP est bien placé. L'Égypte dispose de capacités limitées dans le domaine de la population et du développement, en raison notamment de la faiblesse de ses mécanismes institutionnels qui font obstacle à une large participation des institutions et parties prenantes concernées. Le FNUAP fournira un soutien au Gouvernement pour améliorer le recours à l'information en matière de population aux fins de concertation et de planification intégrée du développement. En matière de santé génésique, l'Égypte a fait des progrès remarquables dans le cadre de ses programmes de planification familiale et de santé de la mère et de l'enfant. Il subsiste cependant d'importantes lacunes; le FNUAP fournira un soutien pour promouvoir une vision globale des questions de santé génésique et les moyens de traduire cette vision dans la réalité et concentrera son attention sur les besoins des groupes jusqu'ici négligés, en particulier les adolescents. Deux sous-programmes seront élaborés.

8. Dans le cadre du sous-programme consacré aux stratégies en matière de population et de développement, la démarche stratégique consistera à axer les efforts sur le renforcement des capacités nationales pour mieux comprendre les tendances démographiques et appliquer efficacement les connaissances ainsi acquises dans des instruments d'action et de planification. Sous l'effet de forces internes et externes diverses, l'Égypte a connu une évolution rapide au cours de la dernière décennie, mais on dispose de renseignements insuffisants pour comprendre les incidences de l'évolution démographique sur les objectifs nationaux de développement dans le contexte d'un environnement économique et social changeant. De tels renseignements sont critiques lorsqu'il s'agit de contribuer aux concertations sur les grandes orientations et à une planification intégrée du développement ainsi que de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs nationaux et du respect des engagements internationaux. Actuellement, le FNUAP est le seul donateur qui soutienne des interventions en matière de population et de développement; il s'efforcera de mobiliser les partenaires nationaux et internationaux pour mettre sur pied des alliances stratégiques et promouvoir des actions intersectorielles en réponse aux préoccupations en matière de population.

9. Le FNUAP fournira un soutien pour une meilleure utilisation et diffusion des renseignements issus de la recherche. Les capacités existantes des institutions concernées seront renforcées pour leur permettre d'entreprendre des recherches dans des domaines critiques, produire des renseignements faciles à utiliser par des

auditoires très divers et stimuler un dialogue fondé sur les faits. Il fournira aussi un soutien pour la mise en place d'un système intégré d'informations démographiques tenant compte des sexes. Malgré les sources multiples de données démographiques que l'on trouve en Égypte et l'existence de plusieurs institutions chargées de rassembler ces données, on ne dispose encore que de peu de données locales ou de données permettant une planification intégrée de la population et du développement. Une assistance technique sera fournie pour améliorer les quantités et les flux de données locales et mettre en place un système d'information sur la population et le développement. Un soutien limité sera également fourni pour améliorer les compétences en matière de planification intégrée de la population et du développement et d'intégration des sexes. Ces interventions fourniront la base des efforts de sensibilisation menés en Égypte, lesquelles viseront à accroître la prise de conscience et l'engagement des responsables politiques en faveur de la mise en œuvre des résultats de la CIPD et de la CIPD + 5, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des objectifs nationaux de développement de la Déclaration du Millénaire.

10. Dans le cadre du sous-programme relatif à la santé génésique, le FNUAP contribuera à accroître l'utilisation de services de qualité, en particulier parmi les adolescents et les jeunes. La démarche stratégique consistera à jouer un rôle central dans la promotion du programme d'action concernant la santé génésique, en accordant moins de place à la simple prestation de services, tout en fournissant les outils nécessaires pour rendre opérationnelle une vision intégrée de la santé génésique. La réforme en cours du secteur de la santé offre une occasion pratique d'intervention sur le plan des grandes orientations. Elle a obtenu des résultats encourageants dans un gouvernorat et elle est en train d'être mise en œuvre dans deux autres. Le FNUAP fournira un soutien technique au Ministère de la santé et de la population et collaborera avec les donateurs concernés, tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Union européenne, pour veiller à ce que les services de soins de santé de base comprennent des soins de santé génésique complets. Un soutien technique sera également fourni pour l'élaboration d'une stratégie pour la sécurité des produits de santé génésique. Le FNUAP ne fournira pas de tels produits sur ses ressources ordinaires.

11. Le FNUAP fournira un soutien technique au Ministère de la santé et de la population pour la mise en place de services intégrés complets de santé génésique. Les efforts passés seront préservés et une assistance sera fournie pour institutionnaliser les meilleures pratiques en matière de soins de santé génésique, l'accent étant mis sur la qualité des soins et l'amélioration des compétences correspondantes. Cela nécessitera un examen technique et une vérification de la qualité des différents outils et ouvrages opérationnels et de gestion. Un plan de développement des ressources humaines sera élaboré et les démarches suivies en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC) seront revues afin de promouvoir des soins de santé génésique orientés sur la clientèle et tenant compte des sexes. Le FNUAP continuera également à jouer un rôle de catalyseur pour lancer des activités innovatrices et combler les lacunes critiques sur le plan de l'information afin de contribuer au programme d'action. Cela inclura des efforts pour une plus grande participation des hommes et une meilleure compréhension des contraintes socioculturelles.

12. Le sous-programme relatif à la santé génésique sera axé surtout sur les besoins non satisfaits des adolescents et des jeunes. La démarche stratégique consistera à

sensibiliser les dirigeants politiques et la communauté et à créer des partenariats avec les institutions concernées, notamment les organisations de la société civile, pour atteindre effectivement les jeunes. Le FNUAP fournira un soutien pour l'élaboration, à l'intention des jeunes, d'ouvrages et de messages pédagogiques attentifs aux aspects culturels. Des démarches innovatrices seront adoptées pour atteindre les jeunes scolarisés et non scolarisés avec la participation des parents, des enseignants ainsi que des dirigeants communautaires et des animateurs de mouvements de jeunesse. Un appui sera également fourni au Ministère de la santé et de la population et aux ONG concernées pour créer un environnement favorable à la jeunesse aux points de prestation des services, y compris la fourniture de conseils éclairés et respectueux aux jeunes ainsi qu'un appui sous forme de vulgarisation. Le FNUAP collaborera avec les partenaires concernés, y compris l'UNICEF, à l'élaboration d'un programme cohérent dans ce domaine.

13. Un appui sera fourni aussi pour sensibiliser davantage la population, en particulier au niveau communautaire, aux questions de santé et de droits génésiques et à l'élimination des violences fondées sur le sexe. Une attention particulière sera portée à l'éducation des filles, au mariage précoce, à la participation des hommes, à l'excision féminine et à la violence dans la famille. Le FNUAP fournira un soutien aux ministères et aux conseils concernés, tels que le Conseil national pour les femmes et le Conseil national pour la mère et l'enfant, ainsi qu'à la société civile pour des activités de sensibilisation visant à stimuler le dialogue et à donner aux femmes au niveau communautaire la possibilité d'obtenir soins et protection ainsi qu'un traitement égal. Un soutien sera également fourni pour mettre en place les politiques et plans d'action connexes et renforcer les capacités dans ce domaine.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

14. Le FNUAP établira pour le programme un plan de gestion fondée sur les résultats et couvrant les principales activités d'élaboration, de suivi et d'évaluation. En collaboration avec le Gouvernement, il suivra une démarche reposant sur la concertation pour élaborer plus avant le programme et organisera une série d'ateliers préparatoires visant à parvenir à un consensus entre les parties prenantes et à améliorer les capacités en matière de gestion fondée sur les résultats et de respect de la parité entre les sexes. Dans un premier temps, le cadre des résultats et des ressources sera précisé pour chaque sous-programme, les indicateurs seront identifiés et les besoins de données de base déterminés. Des plans de travail seront établis pour chaque projet les composant avec identification des calendriers et des responsables afin de promouvoir la transparence. Ces plans de travail seront activement utilisés pour suivre la mise en oeuvre. Les homologues concernés recevront une orientation de base concernant les directives de gestion des programmes du FNUAP, laquelle couvrira le suivi et l'évaluation, la gestion financière, la vérification des comptes ainsi que les obligations redditionnelles.

15. Le personnel national du projet sera employé à mieux gérer et coordonner le programme de pays sous la direction et la supervision générales du FNUAP. L'Équipe de services techniques de pays du FNUAP continuera à fournir un appui technique. Des mécanismes seront établis dans le cadre du système de coordonnateur résident pour la gestion des initiatives conjointes et le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des objectifs nationaux de développement de la

Déclaration du Millénaire. Les mécanismes de suivi contribueront à la mise à jour du bilan commun de pays.

16. L'Égypte possède de nombreuses institutions bien établies qui couvrent les différents aspects relatifs à la population et au développement, à la santé et aux droits génésiques et à l'amélioration de la condition féminine. Ces institutions disposent d'atouts dans certaines disciplines démographiques et seront appelées à participer directement à la mise en œuvre et à l'exécution du programme. L'exécution nationale aura la préférence, mais des institutions internationales pourront être appelées à fournir un appui technique. Le Ministère des affaires étrangères est l'organe de contrepartie officiel pour la coordination de l'aide multilatérale au développement de l'Égypte. Compte tenu du grand nombre de parties prenantes dans le domaine de la population et du développement, on s'efforcera de renforcer les mécanismes institutionnels et les mécanismes de coordination afin de promouvoir des actions intersectorielles en réponse aux défis qui se posent à l'Égypte en matière de population. Un comité directeur national pour les questions de population et de développement sera établi pour guider les efforts dans ce domaine et promouvoir la cohérence ainsi que l'utilisation effective des ressources nationales et extérieures. Le FNUAP participe activement aux mécanismes de coordination des donateurs en Égypte et continuera de soutenir la mise en œuvre des recommandations de la CIPD et de la CIPD+5 et de mobiliser les ressources nationales et extérieures, y compris celles de diverses fondations, pour appuyer et compléter le programme de pays proposé.

V. Recommandation

17. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance au Gouvernement égyptien présenté ci-dessus, dont le montant s'élève à 18 millions de dollars pour la période 2002-2006, dont 10,5 millions seraient prélevés sur les ressources ordinaires du Fonds, dans la mesure où ces ressources seront disponibles. Pour le solde de 7,5 millions de dollars, il serait fait recours à des modalités de cofinancement et/ou à d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires dans la mesure du possible, conformément à la décision 2000/19 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.

Annexe : Résultats et cadre de ressources pour l'Égypte

Objectif du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Mettre en place un système institutionnel fiable de collecte et d'analyse des données et d'information en vue d'un développement axé sur les gens.

Objectif du FNUAP	Aboutissement	Indicateurs	Résultats et principaux indicateurs	Ressources
Avoir contribué à l'établissement d'un équilibre adéquat entre population et développement conduisant à un meilleur état de santé génésique pour tous les couples et individus et à la promotion de la parité et de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes.	Avoir contribué à améliorer l'efficacité des politiques et programmes intégrés en matière de population, de parité entre les sexes et de développement.	Utilisation des résultats de la recherche dans les politiques pertinentes.	1. Avoir élargi la recherche en matière de politiques et une concertation fondée sur les faits pour les questions de population, de disparités sexospécifiques et sociales, de pauvreté et de développement durable.	2 millions de dollars sur les ressources ordinaires.
		Utilisation des données démographiques dans la planification du développement.	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de réunions pour débattre des résultats de la recherche. • Recherches accomplies en matière de politique gouvernementale. • Nombre de lacunes identifiées dans la recherche. <p>2. Disposer de plus de renseignements d'ordre démographique tenant compte des sexospécificités et d'indicateurs aux niveaux national et inférieur.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre d'indicateurs adéquats aux niveaux national et inférieur. • Disponibilité de données démographiques au niveau individuel pour des recherches complémentaires. • Disponibilité d'un rapport sur l'intégration des questions démographiques dans la planification du développement. 	1 million de dollars sur d'autres ressources.
				1 million de dollars sur les ressources ordinaires.
				1 million de dollars sur d'autres ressources.

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Aboutissement</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats et principaux indicateurs</i>	<i>Ressources</i>
Objectif du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Promouvoir la concertation sur la modernisation économique de l'Égypte et en particulier sur les progrès à accomplir pour respecter les engagements résultant de conférences, conventions et déclarations des Nations Unies et atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.				
Idem	Idem	Augmentation de la part du budget national consacrée au secteur social.	3. Avoir contribué à une prise de conscience et un engagement accrus des dirigeants politiques en faveur de la mise en œuvre des recommandations de la CIPD et de la CIPD+5 ainsi que des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre de résultats de la recherche démographique ont été mis à la disposition des dirigeants politiques sous une forme facile à utiliser • Un certain pourcentage de dirigeants politiques identifiés ont été sensibilisés aux principales corrélations entre la dynamique démographique et les autres aspects du développement ainsi que la santé et les droits génésiques. • Un certain nombre de ministères sectoriels, d'institutions publiques et d'ONG participent activement à des activités relatives à la population et au développement. 	1,5 million de dollars sur les ressources ordinaires 0,5 million de dollars sur d'autres ressources.
Objectif du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : améliorer le système de santé égyptien.				
Idem.	Avoir contribué à une utilisation accrue de services de santé génésique de qualité, en particulier parmi les jeunes.	Augmentation du pourcentage de femmes se faisant soigner pour des infections de l'appareil reproducteur.	4. Avoir augmenté les capacités nationales en ce qui concerne la fourniture de services de santé génésique intégrés de qualité au niveau des soins de santé primaires.	1 million de dollars sur les ressources ordinaires

Objectif du FNUAP	Aboutissement	Indicateurs	Résultats et principaux indicateurs	Ressources
		Augmentation du pourcentage d'adolescentes utilisant les services de santé génésique.	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans les prestations de base d'éléments de santé génésique dans le cadre de la réforme du secteur de la santé. • Protocoles normalisés et directives en place. • Augmentation du nombre d'ouvrages de communication sur les changements de comportement fondés sur les droits et tenant compte des sexospécificités. • Un certain nombre de prestataires de services ont reçu une formation en matière d'intégration des aspects sexospécifiques. <p>5. Augmenter les renseignements et les services disponibles en matière de santé génésique pour les adolescents et les jeunes.</p>	<p>1 million de dollars sur d'autres ressources</p> <p>3 millions de dollars sur les ressources ordinaires.</p>
			<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage d'adolescents et de jeunes ayant une connaissance des risques de contracter des infections de l'appareil reproductif, des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida et des moyens de prévention. • Augmentation du pourcentage d'adolescents et de jeunes utilisant les services de certains centres. • Un pourcentage de clients utilisant les services et satisfaits de ces derniers. 	<p>3 millions de dollars sur d'autres ressources.</p>

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Aboutissement</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats et principaux indicateurs</i>	<i>Ressources</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage d'adolescents et de jeunes qui désapprouvent les pratiques nuisibles à la santé des femmes. 	
Objectif du plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Promouvoir une action systématique et cohérente de la part de toutes les parties prenantes pour la réduction des disparités entre les sexes en Égypte.				
Idem	Idem	Existence d'une politique concernant l'excision féminine.	<p>6. Augmenter la prise de conscience et le soutien en faveur de la santé et des droits génésiques et de l'élimination des violences fondées sur le sexe, en particulier au niveau communautaire.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage de groupes ciblés au niveau communautaire en faveur de l'élimination de l'excision féminine. • Augmentation du nombre de médias locaux traitant des questions de santé et de droits génésiques. 	<p>1,4 million de dollars sur les ressources ordinaires</p> <p>1 million de dollars sur d'autres ressources.</p>
				0,6 million de dollars de ressources ordinaires pour la coordination et l'aide au programme.